

Décret

Générale

colonial

Décret n° n°59 approuvant le budget de la Côte française des Somalis(ex 1924),.

n°59

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Numéro JO
n° 329 du 30/04/1924

Date de publication
11 mars 1924

Date du numéro
30 avril 1924

VISAS

Le Président de la République française.

Vu le décret du 30 décembre 1912, sur le régime financier des colonies

Sur le rapport du Ministre des colonies

TEXTE INTÉGRAL

Art, 1er— Est approuvé, pour l'exercice 1924, le budget de la Côte française des Somalis, arrêté en recettes et en dépenses à la somme de 5015700 fr. Art, 2— Le Ministre des colonies est chargé de l'exécution du présent décret.

a.millerandpar le president de la republique.le ministre des coloniesa.sarraut